

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Arrêté du 12 juillet 2021 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Nantes

NOR : ECOG2121400A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34 à D.612-36, D.613-3 et D.642-1 ;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2017 fixant la liste des diplômes des écoles de l'Institut Mines-Télécom décernés par le ministre chargé des communications électroniques et le ministre chargé de l'industrie ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2017 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu le procès-verbal du jury des études réuni en date du 10 juin 2021 et sur la proposition du directeur de l'École nationale supérieure Mines Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire,

Arrête :

Article 1^{er}

Le titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Nantes est attribué aux élèves désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2020

M. Arpin (*Antoine, Francis, Alain*).
M. Bielecki (*Valentin, Edouard, Emmanuel*).
M. Chouzet (*Augustin*).
M. Courtois (*Jean-Baptiste*).
M. Gaboriaud (*Thomas*).
M. Schillaci (*Thomas*).
M. Yu (*Teng*).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Nantes confère de plein droit le grade de master.

Article 3

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 12 juillet 2021

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY